



Problème livraison de fioul

Par **lisiju**, le **29/12/2013** à **15:36**

Bonjour, je me suis fais livrer du fioul vendredi, nous sommes dimanche, et ce matin j'ai senti une forte odeur de fioul dans mon jardin, je vais voir mes cuves, qui sont à l'extérieur, et là je me rends compte que le livreur a mal remis le bouchons avec la jauge de ma cuve, ce qui fait que dès que la chaudière pompe du fioul, une partie se déverse à côté, que dois je faire? J'ai appelé le livreur qui m'a dit que je le dérangeais et oui nous sommes dimanche, et qu'on allait s'arranger mais sans plus de détail, j'ai perdu pas mal de fioul et je sais pas quoi faire, doit'il me rembourser ou me remettre du fioul, quel sont mes droits?

Par **moisse**, le **31/12/2013** à **15:47**

Bonjour,
Les seuls droits que va vous accorder votre livreur à titre purement commercial. Il vous appartient de procéder aux opérations effectuées par le livreur, et au minimum de vérifier après livraison aussi bien le volume livré par le ticket correspondant, que de vérifier les fermetures de la cuve.
Si vous avez accepté que ces opérations soient effectuées par le livreur, celui-ci pourra toujours arguer d'un lien de subordination.
Bref vous prenez ce que vous pouvez, je ne pense pas que vous puissiez espérer faire prospérer une action en responsabilité.